



**SAINT
STANISLAS**
NANTES 1829

PROTOCOLE SANITAIRE EPS

Collège Lycée Saint Stanislas

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le protocole sanitaire relatif à la pratique de l'EPS au collège et lycée Saint Stanislas s'appuie à la fois sur le protocole sanitaire – guide relatif aux établissements secondaires du 30 avril 2020, sur le protocole sanitaire de l'établissement et sur les recommandations des inspecteurs EPS de l'académie de Nantes du 14 mai 2020.

- Les espaces de pratique (nettoyage et désinfection des locaux, utilisation des sanitaires)
- La tenue de l'élève
- La circulation dans et hors de l'établissement
- Le port du masque
- L'utilisation du matériel
- La distanciation
- Les types de pratique

Les espaces de pratique

L'enseignement de l'EPS peut avoir lieu dans 3 lieux différents en respectant certaines conditions sanitaires :

Le plateau : maximum 2 groupes d'élèves pour permettre à chacun d'avoir un espace suffisant.

La cour : sur la cour l'espace se divise en 3 parties. Un premier espace entre le bâtiment E et le chemin qui mène à l'escalier d'honneur, un second espace entre le bâtiment administratif et chemin qui mène à l'escalier d'honneur et le dernier face à la porte d'entrée. Chaque zone correspond à un groupe d'élèves.

Le gymnase : Il est utilisé en laissant toutes les portes ouvertes, il est nettoyé (désinfecté...). Seul un groupe d'élèves peut y avoir cours. *Il est recommandé de veiller à la bonne ventilation des lieux et à anticiper toute mesure de sécurité à prendre (hygiène des mains, etc.).*

La tenue des élèves

Les toilettes, les douches, les vestiaires sont condamnés.

La tenue : Les élèves doivent arriver avec une tenue où ils se sentent à l'aise pour bouger.

Les chaussures : Chaque élève doit porter une attention particulière à la qualité des chaussures lorsqu'il a EPS. Les chaussures doivent correspondre à celle des cours d'EPS (cf le porte-vues).

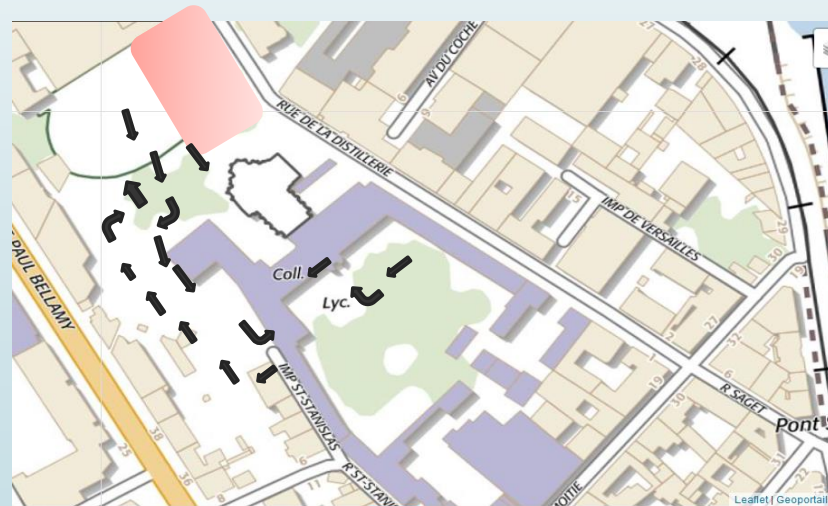
L'eau : Les élèves doivent venir avec une bouteille d'eau individuelle pour s'hydrater pendant le cours d'EPS.

Les déplacements dans l'établissement

► Les déplacements de la salle de classe à l'espace de pratique **au sein de l'établissement** :

Les élèves prennent leur matériel et se lèvent les uns après les autres pour se laver les mains au gel hydroalcoolique. Après le cours les élèves se lavent les mains avant de rentrer en classe.

Nous suivons le fléchage mis en place par l'établissement.



Les déplacements hors de l'établissement

► Les déplacements de la salle de classe à l'espace de pratique **hors de l'établissement** :

Si nous utilisons les transports en commun, les conditions d'usage et sanitaires imposées par les transports en commun du moment s'appliquent. Nous devons aussi respecter les conditions de circulation sur la voie publique imposées par le contexte sanitaire du moment (10 personnes le 26 mai 2020).



Le port du masque

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

► Pour les élèves :

Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements.

Sur le lieu de pratique et dans le cas où la **distanciation est en permanence supérieure à 5 m**, le masque sera retiré et placé dans un petit sac fermé et propre (de type sac congélation) ou pochette plastique réservé à ce seul usage et conservé dans ses affaires personnelles.

Il convient au cours de cette manipulation de ne pas saisir la partie frontale du masque et de se désinfecter les mains avant et après la manipulation.

Si l'élève en a la possibilité, il peut prévoir **3 masques** pour la journée et alors en mettre un nouveau à la fin du cours d'EPS .

*Dans le cas où la **distanciation est inférieure à 5 m**, il est conseillé de garder le masque et de réaliser des activités avec peu de charge énergétique.*

► Pour les personnels :

L'enseignant porte le masque lors du passage en classe et lors des déplacements.

Sur le lieu de pratique, l'enseignant peut retirer le masque si la distanciation est maintenue à 5 m minimum. Il doit garder le masque dans une pochette plastique sur lui pour permettre une intervention rapide.

Le port du masque

Comment mettre son masque

1. Avant tout, lavez-vous les mains avant de manipuler le masque.
2. Saisissez le masque par ses élastiques.
3. Positionnez le masque en plaçant les élastiques derrière vos oreilles.
4. Étirez le masque verticalement pour le placer au-dessus du nez et sous le menton.
5. Si votre masque dispose d'une patte métallique intégrée, pincez-la sur le haut du nez.
6. Votre masque est en place. Ne le gardez pas plus de 4 heures avant d'en changer.



Le port du masque

Comment retirer son masque

1. Avant tout, lavez-vous les mains avant de manipuler le masque.
2. Saisissez le masque par ses élastiques.
3. Écartez les élastiques et éloignez le masque devant votre visage.
4. Saisissez les élastiques du bout des doigts et jeter le masque directement dans la poubelle ou mettre le masque dans la pochette plastique.
5. Lavez-vous les mains avant de faire autre chose.



L'utilisation du matériel

► **Utilisation du gros matériel :**

Le nettoyage et la désinfection du gymnase sont réalisées le mercredi dans le cas d'une activité physique qui engendre une quantité accrue de particules dans l'air.

L'enseignement de l'EPS préférera réaliser une pratique peu énergivore.

► **Utilisation de petit matériel :**

Dans la plupart du temps, les enseignants utiliseront du matériel que les élèves ne toucheront pas.

Dans certains cas l'enseignant mettra à disposition du matériel qu'il devra désinfecter à chaque changement d'utilisateur et à la fin de l'utilisation grâce à du gel hydroalcoolique fourni par l'établissement scolaire.

Les jeux de ballons sont interdits.

L'utilisation de matériel personnel sera préférée (matériels de cirque, corde à sauter, etc.).

Bouteille d'eau personnelle.

► **Travail au sol :**

L'exploitation d'espaces personnalisés matérialisés par une serviette ou un tapis de sol personnalisé est possible.

Dans le cas où il n'y a pas de tapis de sol, le travail au sol nécessite une rotation entre les différents lieux de pratique pour qu'il y ait 5 jours de non-utilisation à chaque fois.

Après chaque passage au sol une désinfection des mains est nécessaire

La distanciation et la pratique

► **les distances pendant la pratique :**

Nous limiterons la pratique aux seules activités physiques de basse intensité. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

Plus la vitesse est importante plus la distance doit être grande.

► **La pratique :**

Il sera privilégié

- ❖ Des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- ❖ Des pratiques individuelles artistiques comme la jonglerie, l'expression corporelle.

Il sera possible

- ❖ Des pratiques avec petits matériels (balles de jonglage, volant, frisbee...) dans la condition où tout le matériel est individuel et désinfecté entre chaque manipulation d'élèves différents.